DEAP - auxiliaire de puericulture DEAP

janvier 2020 - Combs-la-Ville (77)

ref: a2212s735t20190813

Dates

Du 3 janvier 2020 au 7 décembre 2020

Lieu

Centre de formation Combs-la-Ville - DEAP
17 rue Pierre et Marie Curie
77330 Combs-la-Ville

Ouverture des inscriptions : 18 mars 2019

Date de clôture des inscriptions : 18 août 2019

Concours écrit : 18 Septembre 2019

Test : de 13h à 14h30
Culture générale : de 15h à 17h

Tarifs

Formation	Perso [1]	Empl. [2]	Isnc. [3]
Complète [4]	5 200€	6 200€	85€
Partielle - Candidat diplômé **Aide-Soignant** [5]	2 800€	3 200€	40€
Partielle - Candidat diplômé **Aide Médico Psychologique** [6]	3 950€	4 400€	40€
Partielle - Candidat diplômé mention complémentaire d' **aide à domicile** [7]	4 400€	4 900€	40€
VAE	Nous contacter		40€

- AFGSU non financée dans les formations partielles.
- Les frais de scolarité ne comprennent pas les manuels de formation et les tenues de stages.
- Nous proposons des facilités de paiement avec **10 mensualités**, voir les conditions auprès de notre secrétariat.
- Financements complémentaires : une participation financière de la Région est possible sous réserve des conditions d'attribution. D'autres financements sont possibles : CAF, mécènes…
- D'autres allègements sont possibles selon votre qualification, devis personnalisé sur demande.

[1] Financement personnel : vous financez vous-même votre formation.

[2] Financement employeur : votre formation est financé par à un congé individuel de formation (CIF), une convention de formation ou Pôle emploi.

[3] Frais d'inscription, par candidat, non remboursables.

[4] Modules 1 à 8 (Bac pro ASSP : mod. 1, 2, 3 et 5 / Bac pro SAPAT : mod. 1, 2, 3, 5 et 6)

[5] Modules 1 et 3.

[6] Modules 1, 2, 3 et 6

[7] Modules 1, 2, 3, 6 et 8

Informations / renseignements :
Ifac 77-91 - 17 rue Pierre et Marie Curie - 77380 Combs la Ville
Tél : 01 79 01 00 23

©2019 Ifac - Formation, animation, conseil - Association à but non lucratif à vocation éducative, sociale et territoriale - www.ifac.asso.fr

DEAP - auxiliaire de puériculture

Formation habilitée par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et par le Conseil Régional d'Ile de France. Plus de 60 000 personnes exercent actuellement le métier d'auxiliaire de puériculture.
Ce métier présente des opportunités d'embauche importantes dans les collectivités. L'auxiliaire de puériculture "répond aux besoins quotidiens de l'enfant par la présence qu'elle assure, les soins spécialisés auxquels elle participe et les activités d'éveil qu'elle organise".

Spécialité : DEAP

La formation complète

Le métier d'auxiliaire de puériculture

Le métier de l'auxiliaire de puériculture consiste à prendre en soin l'enfant bien portant, malade ou en situation de handicap en liaison avec une équipe pluridisciplinaire, en milieu hospitalier ou extra hospitalier.

Structures d'intervention

Le domaine d'intervention de l'auxiliaire de puériculture est très varié Il permet ainsi de choisir un emploi dans le secteur hospitalier ou extra hospitalier selon le milieu professionnel choisi L'auxiliaire de puériculture travaille dans une équipe pluridisciplinaire, sous la responsabilité et en collaboration avec une infirmière et/ou une puéricultrice.

> En maternité et pédiatrie

L'auxiliaire de puériculture accompagne la sage-femme ou la puéricultrice ou l'infirmière dans les soins à donner à l'enfant Ainsi, son métier est de veiller au bien être, à l'alimentation et aux soins des nouveaux nés et enfants malades Elle accompagne les parents dans la prise en charge de leur enfant.

> En structures d'accueil collectif : crèches, muti-accueil…

Dans le respect des besoins de l'enfant, l'auxiliaire de puériculture assure sa mission auprès de l'enfant dans les actes de la vie quotidienne (repas, hygiène et éveil psychique et moteur,…) Ce métier est réalisé en équipe pluridisciplinaire (puéricultrice, psychologue, éducateur de jeunes enfants, etc)

> En centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Le rôle de l'auxiliaire de puériculture est d'accueillir et d'accompagner, en collaboration avec la puéricultrice, le parent et son enfant Elle participe également aux consultations.

Durée de la formation

L'ensemble de **la formation comprend 41 semaines**, soit 1 435 heures d'enseignements théoriques et cliniques en Institut de formation et en stage :

- Enseignement **en institut de formation : 17 semaines**, soit 595 heures
- Enseignement **en six stages cliniques de 4 semaines chacun**, soit 24 semaines (840 heures).

Programme

Construction pédagogique de la formation

A l'entrée en formation, tous les élèves doivent avoir le niveau requis concernant les notions élémentaires de biologie humaine (y compris ceux dispensés de l'épreuve écrite). Le diplôme s'acquiert par le suivi et la validation de l'intégralité des modules de la formation réalisée en continu.

Modules de formation

Les modules de formation correspondent à l'acquisition des huit compétences du diplôme :

- Module 1 : L'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne (175 heures)
- Module 2 : L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie (70 heures)
- Module 3 : Les soins à l'enfant (140 heures)
- Module 4 : Ergonomie (35 heures)
- Module 5 : Relation - Communication (70 heures)
- Module 6 : Hygiène des locaux (35 heures)
- Module 7 : Transmission des informations (35 heures)
- Module 8 : Organisation du travail (35 heures)

Lorsque le cursus est réalisé partiellement, la formation s'effectue par unité de formation.
Chaque unité correspond à un module d'enseignement théorique et, pour six modules sur huit, un stage clinique qui lui est rattaché :

	Modules de formation	Stages cliniques
M1	5 semaines	6 semaines
M2	2 semaines	4 semaines
M3	4 semaines	6 semaines
M4	1 semaine	2 semaines
M5	2 semaines	4 semaines
M6	1 semaine	2 semaines
M7	1 semaine	Pas de stage
M8	1 semaine	Pas de stage
	17 semaines	**24 semaines**

©2019 Ifac - Formation, animation, conseil - Association à but non lucratif à vocation éducative, sociale et territoriale - www.ifac.asso.fr

Stages

Le cursus complet comporte six stages de 140 heures chacun, soit 4 semaines.
Leur insertion dans le parcours de formation est prévue dans le projet pédagogique de l'institut et permet l'acquisition progressive des compétences par l'élève.
Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :

- Un stage en service de maternité.
- Un stage en établissement ou service accueillant des enfants malades.
- Deux stages en structure d'accueil d'enfants de moins de 6 ans.
- Un stage en structure accueillant des enfants en situation de handicap ou en service de pédopsychiatrie ou en structure d'Aide Sociale à l'Enfance.
- Un stage optionnel.

Le stage dans une structure optionnelle est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève en accord avec l'équipe pédagogique.
Il est effectué en fin de formation et constitue le dernier stage clinique réalisé par l'élève.

Nous invitons les élèves à rechercher leurs lieux de stages dés qu'ils ont connaissance de leur admission pour favoriser un lieu de stage à proximité de leur domicile et pour valoriser une démarche professionnelle. L'ifac s'engage à proposer des lieux de stages aux élèves qui n'auront pas eu satisfaction lors de leur recherche.

Délivrance du diplôme

Afin de valider l'année de formation d'auxiliaire de puériculture et d'obtenir le diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture, il est nécessaire d'obtenir une note supérieure ou égale à 10 pour l'ensemble des 8 modules à valider :

- M1 : épreuve écrite sur 20 points et une mise en situation professionnelle
- M2 : épreuve écrite sur 20 points
- M3 : une mise en situation professionnelle et disposer de l'attestation AFGSU
- M4 : épreuve pratique sur 20 points
- M5 : épreuve écrite et orale sur 20 points
- M6 : épreuve écrite sur 20 points
- M7 : épreuve écrite ou orale sur 20
- M8 : épreuve écrite sur 20 points

Inscriptions et épreuves de selections

Conditions d'admission

Pour être admis à suivre la formation conduisant au diplôme d'auxiliaire de puériculture, les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date de leur entrée en formation. Aucune dispense d'âge n'est accordée.
L'admission des personnes en cursus partiel se fera suite à l'examen du dossier (voir composition du dossier sur la fiche d'inscription) et à l'entretien oral d'admission.

Dossier d'inscription

Remplir le dossier d'inscription et le renvoyer avec l'ensemble des justificatifs demandés.

Attention : Tout dossier incomplet ou arrivé après la date limite ne sera pas pris en compte, **notamment les justificatifs de vaccinations obligatoires (BCG, DTP et hépatite B).**
Une sérologie sera demandée lors de l'entrée en formation.

Épreuves et résultats au concours d'entrée

> Épreuves d'admissibilité

Épreuves écrites

1- Une épreuve écrite de 2 heures comprenant :

- Un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité sanitaire et sociale : le candidat doit dégager les idées principales du texte et commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions maximum (noté sur 12 points).
- Une série de dix questions à réponse courte (noté sur 8 points) : 5 questions portant sur les notions élémentaires de biologie humaine, 3 questions portant sur les quatre opérations numériques de base, 2 questions d'exercices mathématiques de conversions.

Sont dispensés de l'épreuve écrite :

- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social de niveau V ;
- Les candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme de niveau IV ;
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu
- Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année

2- Des tests psychotechniques

Tests d'une durée de 1h30 ayant pour objet d'évaluer les aptitudes suivantes : l'attention, le raisonnement logique, l'organisation.

Une note inférieure à 10/20 à ces épreuves est éliminatoire.

> Épreuves d'admission

Les candidats ayant présenté les deux épreuves écrites doivent obtenir une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à chacune d'entre-elles pour être admissibles Les candidats dispensés de l'épreuve de culture générale doivent obtenir une note supérieure ou égale à 10 sur 20 au test psychotechnique pour être admissible.

Une épreuve orale
Épreuve de 20 min en deux parties précédées de 10 min de préparation :

- Présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions. Noté sur 15 points.
- Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'auxiliaire de puériculture. Noté sur 5 points.

Résultats

La liste des candidat(e)s reçu(e)s sera affichée à l'école dans laquelle vous avez passé le concours.
Le nombre de places étant limité, une liste complémentaire des candidat(e)s non reçu(e)s ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 sera éditée. En cas de désistement, ces candidat(e)s seront prioritaires pour intégrer l'une de nos trois écoles, par ordre de mérite.

Une préparation au concours d'entrée est possible

©2019 Ifac - Formation, animation, conseil - Association à but non lucratif à vocation éducative, sociale et territoriale - www.ifac.asso.fr

L'Ifac

L'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil est une association nationale à but non-lucratif, à vocation éducative, sociale et territoriale. L'Ifac se situe parmi les acteurs majeurs de l'éducation populaire, avec une vision pratique dans la réponse aux besoins des personnes, de la petite enfance au troisième âge. Son réseau national agit, avec ses adhérents et ses usagers, dans les champs de l'animation socioculturelle, de l'enfance, de la jeunesse, de la citoyenneté et du développement local.

Une association au service des acteurs locaux

L'Ifac a trois métiers :

- la formation ;
- l'animation d'activités et la gestion d'espaces socioculturels et éducatifs ;
- le conseil des acteurs de la vie locale.

L'Ifac est ainsi un carrefour d'échanges et de partenariat avec les élus, les professionnels et les habitants d'un territoire pour l'éducation permanente de tous, le développement des services à la population et le concours à l'initiative locale. Attaché à sa vocation associative et impliquée dans l'économie sociale, la priorité de l'Ifac est la qualité de ses actions.

5 caractéristiques de l'ifac

1. **Sa vivacité** : créé en 1975, l'Ifac est l'une des plus récentes associations nationales d'éducation populaire. Elle porte un regard neuf et des méthodes adaptées à son époque.
2. **Son ancrage local** : constitué à partir de délégations locales qui ont développé leurs activités dans les collectivités, l'Ifac adapte son accompagnement et ses outils en fonction des besoins des territoires et des populations, en lien avec les élus.
3. **Son projet associatif** : l'Ifac a vocation à accompagner toute personne dans son cheminement vers une capacité à faire ses choix, à affirmer son libre arbitre et sa capacité à agir dans son quotidien comme dans sa vie sociale.
4. **Sa pédagogie** : inspiré par les pédagogies différenciées, l'Ifac adapte ses méthodes pour permettre à chacun, à tous les âges de la vie, d'apprendre, de progresser et de se développer.
5. **Son indépendance** : l'Ifac s'est construit, en dehors de toute idéologie politique ou partisane, avec une volonté d'accueil de la diversité des pratiques et des idées, dans un esprit laïque et républicain.

La formation à l'ifac

Répondre à la motivation des stagiaires

Étape dans la vie professionnelle, la formation répond à une motivation d'évolution. Elle contribue la réalisation et l'épanouissement des stagiaires par la dynamisation de leurs capacités, l'acquisition de nouvelles compétences et l'obtention d'un diplôme.

Nous permettons à nos stagiaires de :

- se situer en acteurs de leur propre développement : identifier leurs objectifs personnels et professionnels ;
- bénéficier de parcours de formation individualisés ;
- identifier leurs potentiels ;
- obtenir une reconnaissance de leurs acquis ;
- acquérir les moyens et les outils pour se réaliser dans leur vie professionnelle.

Nos formations, en continue ou en alternance, sont construites pour apprendre en situation de travail. Nous recherchons l'alliance entre « agir » et « comprendre » en transformant les expériences professionnelles en connaissances généralisables et transférables.

Répondre aux attentes des employeurs

Nos formations ont aussi pour vocation de répondre aux besoins des employeurs. Nous veillons à :

- adapter nos plannings à leurs besoins ;
- développer un réseau de partenariats stimulant ;
- assurer une bonne corrélation entre la formation et l'emploi ;
- jouer un rôle d'influence pour améliorer la reconnaissance des métiers par la cohérence des filières de formation et leur meilleure identification.

Les engagements de nos formations

- Respecter les exigences du code du travail.
- Préparer des techniciens reconnue, investi au sein des collectivités locales et du tissu associatif, au service des populations.
- Prendre en compte les acquis, les expériences, les besoins et les capacités d'assimilation de chaque stagiaire (individualisation des parcours).
- S'adapter aux réalités du terrain et et spécificités locales (nos formations suivent les évolutions de la profession et du contexte socio-économique et culturel).
- Comporter une alternance théorie / pratique cohérente pour créer une interaction constante entre les modes d'apprentissage.

Chacune de nos formations professionnelles est présentée dans un projet de formation précisant :

- les objectifs à atteindre, concrétisés et contextualisés,
- la pédagogie adoptée pour permettre aux stagiaires d'optimiser leurs compétences, de mettre en relation leurs pratiques et personnaliser leur parcours.
- les démarches d'évaluation pour mesurer les progrès à effectuer, les obstacles, et procéder aux ajustements.

Pourquoi choisir l'Ifac ?

- Un réseau de partenaires et de tuteurs maîtrisant les enjeux de la formation,
- Un accompagnement individualisé de ses stagiaires tout au long de la formation,
- Un observatoire de l'animation, avec des publications régulières sur des sujets et thèmes relevant du champ de l'animation (http://observatoire.ifac.asso.fr).

Ifac 77-91 - 17 rue Pierre et Marie Curie - 77380 Combs la Ville
Tél : 01 79 01 00 23

©2019 Ifac - Formation, animation, conseil - Association à but non lucratif à vocation éducative, sociale et territoriale - www.ifac.asso.fr